



SELARL VIGNY & GABORIAU

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



SELARL VIGNY & GABORIAU
Commissaires de Justice associés
8 Rue Albert Ier – 2^{ème} étage
BP 1424
45004 ORLEANS CEDEX

Tel: 02 38 53 43 71
Fax: 02 38 62 62 29

Site internet : www.huissiers-orleans.com
Email : vigny-gaboriau@commissaire-justice.fr

Etude spécialisée dans les
constats avec **drones** et dotée
d'un agrément **DGAC**



**PROCES VERBAL DE CONSTAT
D'affichage d'enquête publique
3^{ème} passage sur site**

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT CINQ
ET LE ONZE AVRIL**

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE JUSTICE**

**Première
Expédition**

Références
C37273:

À LA DEMANDE D'ORLEANS METROPOLE, dont le siège social est situé à Orleans Loiret, espace Saint-Marc, 5, place du 6 juin 1944, représentée par son Président en exercice y domicilié de droit audit siège en cette qualité.

Préalablement la requérante m'a fait exposer par Monsieur MOIREAU Théo, chargé de missions architecte au service projets urbains, à la direction de la planification, de l'aménagement urbain et de l'habitat, que par arrêté préfectoral en date du 10.02.2025 est prescrit une enquête publique sur le projet de la requalification des mails d'Orléans qui se déroulera du lundi 3 mars 2025 à 9h au jeudi 10 avril 2025 à 17h inclus et qu'un affichage a été mis en place le 14.02 dernier suivant procès-verbal de constat dressé par mes soins et toujours en place le 21.03 dernier suivant procès-verbal de constat

Que pour sauvegarder les droits de la requérant dans l'avenir, Monsieur MOIREAU Théo m'a requise de me rendre sur place, de la place halmagrand jusqu'à la Loire, de part et d'autre des boulevards du mail, pour dresser un procès-verbal de Constat relatant que les affichages de l'avis d'enquête publique répartis sur le tracé, aux points de grand passage demeurent en place et visibles du public jusqu'à l'expiration du délai de l'enquête

Je, soussignée, Isabelle VIGNY, Commissaire de Justice associée, membre de la SELARL VIGNY & GABORIAU, Titulaire d'un Office de Commissaires de Justice près le Tribunal Judiciaire d'ORLEANS, dont le siège social est situé à ORLEANS (Loiret), 8 Rue Albert Ier.

Me suis rendue ce jour, sur le boulevard longeant le mail à l'intersection du boulevard avec l'avenue de paris pour dresser un procès-verbal de constat relatant que les affichages demeurent en place, visibles et lisibles du public

CONSTATATIONS

1. Intersection Bld de verdun/Avenue de Paris à orleans

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure aux abords de l'entrée du commerce portant le numéro 1 de l'avenue de Paris, sur le trottoir, à l'intersection avec le boulevard de Verdun

Les mentions sont identiques en tous points à celles de l'affiche précédemment décrite et annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



Les mentions de l'avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter et qui empruntent le boulevard de Verdun ou l'avenue de Paris, tant les piétons, les cyclistes que les automobilistes, comme lors de mes précédentes constatations. Il en est de même de l'ensemble du voisinage.

2. Médiathèque

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure À l'intersection du boulevard avec le faubourg bannier, devant l'entrée de la médiathèque

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à celle de l'affiche précédemment décrite le 14/02 dernier, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représentent l'affichage



Les mentions de cet avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent les consulter et qui empruntent le boulevard, ou le faubourg bannier, tant par les piétons, les cyclistes, que les automobilistes ou l'ensemble du voisinage, comme lors de mes précédentes constatations

3. Rond point entre les deux coté du mail

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure A droite de l'entrée principale des véhicules au parking souterrain de la médiathèque, sur le bord du rond-point situé entre les deux sens du boulevard.

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à celles de décrites lors de mes précédentes constatations le 14/02 dernier, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



Les mentions de cet avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent les consulter et qui empruntent le rond-point ou accèdent au parking, tant par les piétons, les cyclistes que les automobilistes ou l'ensemble du voisinage, comme lors de mes précédentes constatations

4. Intersection boulevard rocheplatte / faubourg saint jean

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure sur le bord Est de l'intersection, face au faubourg et face aux véhicules arrivant du boulevard en direction de la Loire

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à celles de l'affiche décrite le 14/02 dernier, annexée au présent procès-verbal de constat

Les mentions de cet avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter et qui empruntent le boulevard ou le faubourg, tant par les piétons, les cyclistes que les automobilistes, comme lors de mes précédentes constatations
Il en est de même de l'ensemble du voisinage

5. Devant la patinoire

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure Sur le trottoir devant l'entrée principale de la patinoire,

Les mentions de ces affiches sont identiques en tous points à celles de l'affiche décrite le 14/02 dernier et annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



Les mentions de cet avis sont parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter et qui empruntent le bord ouest du boulevard ou accède à la patinoire, tant par les piétons les cyclistes que les automobilistes ou l'ensemble du voisinage, comme lors de mes précédentes constatations

6. Intersection boulevard rocheplatte/ faubourg madeleine

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure Sur le trottoir à l'angle Nord-ouest de l'intersection, devant le bâtiment à l'enseigne harmonie mutuel au départ du faubourg,

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à celles de l'affiche décrite précédemment et annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



Les mentions de cet avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent les consulter et qui empruntent le boulevard rocheplatte ou le faubourg madeleine , tant par les piétons, les cyclistes que les automobilistes ou l'ensemble du voisinage comme lors de mes précédentes constatations

7. Intersection boulevard jean jaures /quai saint laurent

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure sur le bord ouest du boulevard, à l'intersection du quai aux abords du feu tricolore,

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à celles de l'affiche décrite précédemment et annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



Les mentions de cet avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter tant par les piétons les cyclistes que les automobilistes qui descendent le boulevard sur les quais, ou l'ensemble du voisinage, comme lors de mes précédentes constatations

8. Intersection rue croix de bois / boulevard jean jaures

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier
demeure Sur le bord sur de la rue croix de bois à l'intersection avec le boulevard

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à celles de l'affiche décrite
précédemment, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



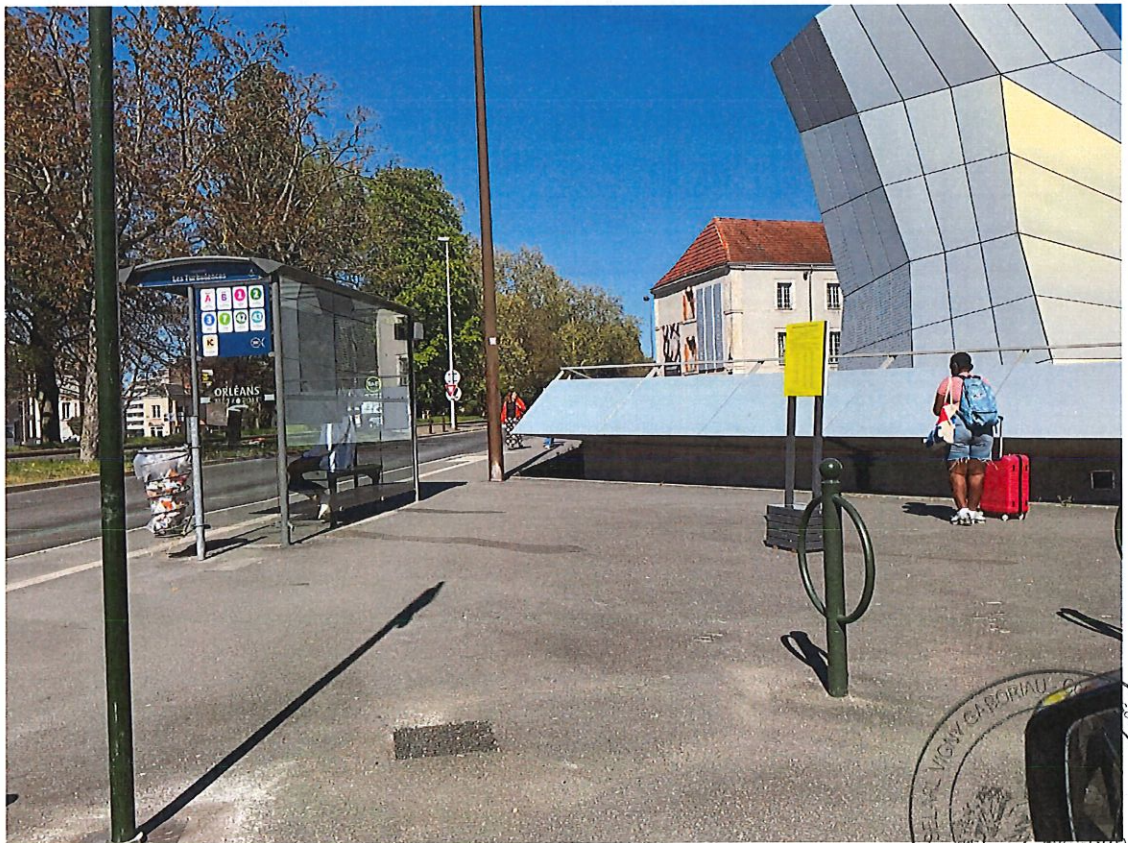
Les mentions de cet avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine
public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le
consulter tant par les piétons les cyclistes que les automobilistes qui empruntent le
boulevard jean Jaurès ou la rue croix de bois dans ses deux sens de circulation, comme
lors de mes précédentes constatations
Il en est de même de l'ensemble du voisinage,

9 / intersection boulevard rocheplatte / rue du colombier

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure Sur le bord nord-est de la rue du colombier, aux abords de l'arrêt de bus face aux véhicules qui arrivent du boulevard,

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à celles de l'affiche précédemment décrite annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



Les mentions de cet avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter tant par les piétons les cyclistes que les automobilistes qui empruntent le boulevard ou la rue du colombier, tant les piétons les cyclistes que les automobilistes, comme lors de mes précédentes constatations
Il en est de même de l'ensemble du voisinage

10/ intersection boulevard Alexandre martin / départ de la rue de la république

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure en place Sur le bord sud du boulevard Alexandre martin, face à la rue Albert 1^{er}

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à celles de l'affiche décrite précédemment annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



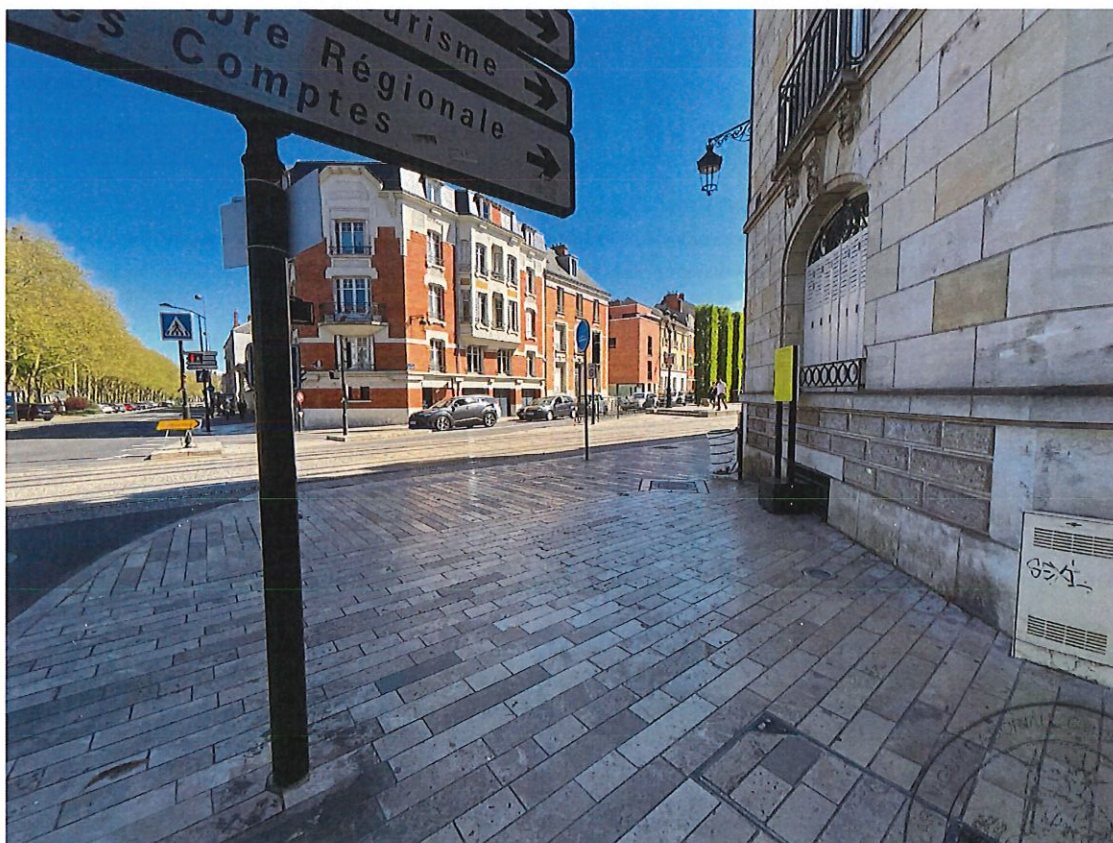
Les mentions de cet avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter tant par les piétons les cyclistes que les automobilistes qui empruntent le boulevard, comme lors de mes précédentes constatations
Il en est de même de l'ensemble du voisinage

11/ place halmagrand

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure en place Sur le bord sud du boulevard Alexandre martin, à l'intersection de la place halmagrand

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à l'affiche décrite précédemment et annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



Les mentions de cet avis demeurent parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter tant par les piétons les cyclistes que les automobilistes qui empruntent le boulevard ou la place, comme lors de mes précédentes constatations
Il en est de même de l'ensemble du voisinage

12/ parvis de place d'arc

L'affichage décrit par mes soins le 14/02 dernier et toujours en place le 21 mars dernier demeure Sur le parvis, face à la rue de la république,

Les mentions de ces affiches, sont identiques en tous points à celles de l'affiche décrite précédemment, annexée au présent procès-verbal de constat

J'ai procédé au tirage de la photographie ci-dessous, qui représente l'affichage



Les mentions de cet avis sont parfaitement visibles et lisibles à partir du domaine public, sans la moindre difficulté, ni restriction par toutes les personnes qui souhaitent le consulter notamment par les piétons qui empruntent le parvis, comme lors de mes précédentes constatations

Il en est de même de l'ensemble du voisinage

Il s'avère des constatations énoncées ci-dessus :

- **que l'avis d'enquête public relatif à la requalification des mails décrit ci-dessus, demeure en place sur toute la longueur du mail de la place halmagrand à la Loire sur les deux coté du mail ,**
- **que les affichages demeurent tous parfaitement visibles et lisibles du public**

Mes constatations étant terminées, je me suis retirée et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de Constat duquel j'ai vaqué de 16h00 à 17h30 sans interruption, pour être remis à ma requérante pour lui permettre d'en jouir et d'en disposer comme bon elle avisera.

COUT : TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET SOIXANTE HUIT CENTIMES

Emolument	300.00
photographies	12.00
Déplacement	9.40
TOTAL HT	321.40
TVA 20.00 %	64.28
TOTAL TTC	385.68

Les Articles font référence à l'Arrêté du 26/02/2016

Isabelle VIGNY



